

*Crédit d'impôt à l'emploi—Loi*

Que peut-il y avoir de plus pertinent à cet amendement, monsieur l'Orateur?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Yurko:** Les premiers ministres sont convenus qu'un établissement réaliste du prix de l'énergie constituait la clé de toute politique d'autonomie en matière d'énergie et de création d'emplois. Ils ont dit qu'il fallait augmenter les prix de l'énergie au Canada pour réduire la différence entre les prix intérieurs et les prix internationaux, afin de créer des emplois. Ils ont reconnu que l'augmentation de revenu qui entraînerait ces augmentations de prix devraient être recyclée dans des investissements au Canada afin de réduire notre dépendance des capitaux et des sources d'énergie de l'étranger pour créer des emplois, monsieur l'Orateur—un très grand nombre d'emplois qu'entraînerait l'autonomie en matière d'énergie—comme les possibilités de notre pays le permettent.

Qu'est-ce que le ministre a fait? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a tiré des flèches dans toutes les directions avant même d'entamer les négociations sur les prix. En fait, il a présenté un rapport rédigé par des fonctionnaires qui s'intitule «Analyse de l'incidence du budget du 11 décembre sur les prix du pétrole». Je reviendrai à ce document plus tard pour en dénoncer la malhonnêteté intellectuelle. Ce ministre s'est prévalu de la clause des cas de force majeure pour conclure un accord Syncrude qui menace la raffinerie de pétrole lourd de l'Imperial Oil qui se trouve à Cold Lake. S'il existait un projet susceptible de créer des emplois, c'était celui-là: des emplois dans tout le pays; l'équipement serait fabriqué à Toronto et à Montréal, dans tout le pays de sorte que le projet créerait des emplois pour les autochtones et les Canadiens quelle que soit la région. Un aspect de cette décision m'inquiétait: l'échéancier. Il était terrible.

Ce projet de pétrole lourd était le premier de ce genre. L'usine de la Syncrude était la deuxième de cette catégorie. La première avait été l'usine de la Great Canadian Oil Sands ou de la Suncor. La technologie était éprouvée. Syncrude était la deuxième. L'usine de la Alsands sera la troisième. Puis nous en aurons une quatrième, une cinquième, une sixième et ainsi de suite. Mais l'usine de pétrole lourd de l'Imperial à Cold Lake en Alberta était la première de son espèce; la première commercialisation d'une extraction *in situ* de pétrole lourd provenant d'un puits de 2,000 pieds ou plus de profondeur. Dans l'intérêt du pays, ce projet devait être adopté sans qu'un gouvernement ne puisse y faire obstacle pour le retarder ou le remettre en question. En fait, l'avenir du pays sur le plan de l'autosuffisance en matière énergétique dépend de ce processus d'extraction du pétrole lourd.

C'est à ce moment que nous avons vu un ministre de l'autre côté de la Chambre commencer à critiquer au moment même où il fallait approuver l'usine sans qu'il ait même été question de politique de prix équitable. Monsieur l'Orateur, j'ai encore beaucoup à ajouter et il me reste quelques minutes, mais je

voudrais dire qu'il est 10 heures et ajourner le débat sur le bill C-19.

\* \* \*

● (2200)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Kempling:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) pourrait nous dire quels sont les travaux au programme de demain.

**M. Collenette:** Monsieur l'Orateur, comme le débat sur ce bill semble vouloir toucher à sa fin, nous comptons le poursuivre demain.

### MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

#### L'ÉNERGIE—L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU PÉTROLE—LES DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à la suite d'une question que j'ai posée au début de la journée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet du prix dit pondéré qu'il a proposé, à l'instar du premier ministre (M. Trudeau), au cours de la campagne électorale. Ces derniers mois, et surtout au moment où cette idée a été lancée pour la première fois, un bon nombre d'entre nous et de nombreux Canadiens ont essayé de comprendre exactement en quoi consistait ce prix pondéré. C'était très difficile à établir, car la plupart des porte-parole libéraux que nous interrogeons s'en faisaient une idée différente.

Après avoir eu la possibilité d'établir ce que cela signifiait nous avons demandé au premier ministre et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de préciser combien cela coûterait au Canadien moyen. Le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les candidats libéraux avaient parcouru le pays, au cours de la dernière campagne électorale, affirmant que s'il était porté au pouvoir, le gouvernement libéral comptait assurer les Canadiens d'un approvisionnement pétrolier à un prix inférieur à celui proposé par le gouvernement conservateur dans le budget déposé en décembre dernier par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Nous les avons écoutés très attentivement pour tâcher de découvrir quel serait le prix exact et, d'un député libéral à l'autre, nous obtenions des réponses différentes. Ce prix ne devait certainement pas dépasser \$4 cette année, et ne serait pas supérieur à \$4.50 d'ici les trois prochaines années car alors, bien entendu, il aurait été plus élevé que celui proposé par le gouvernement conservateur dans son budget.